

Cas B J'ai obtenu mon CESS (Certificat d'enseignement Secondaire Supérieur) en Belgique

Voici les documents **nécessaires** à l'inscription aux épreuves d'admission :

- une photocopie (recto/verso) de la **carte d'identité** valide ;
- une **photo d'identité** récente ;
- pour les **étudiants étrangers** dont les **parents habitent en Belgique** :
une composition de famille récente (moins d'1 mois) **ORIGINALE** (dans certaines communes, ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école) ;
- le **CESS ORIGINAL** (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur).
Nous en ferons une copie conforme, l'original vous sera rendu directement ;
- les **attestations de non solde ORIGINALES** (pour 2014/2015, 2015/2016, 2016/17) à demander à la dernière école supérieure (Haute école, Ecole supérieure, Université...) fréquentée en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle ;
- l'**attestation du bilan de santé ORIGINAL** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).

JUSTIFIEZ les activités APRES avoir obtenu le CESS.

Toute omission sera considérée comme fraude

- les **attestations ORIGINALES** justifiant **TOUTES les activités** après l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à l'inscription dans notre école :
 - si études supérieures: attestation de fréquentation antérieure (avec dates d'entrée et de sortie) et TOUS les relevés de notes.
les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.
 - si travail : contrats de travail daté et signé par l'employeur et détaillés : avec date d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie.
 - si voyage : billet d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement etc.
 - si demandeur d'emploi:
 - Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi **Après études A 23 J** » et demandez à l'ONEM une attestation
 - Forem : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi **Après études A 23 6** » et demandez à l'ORBEM une attestation
 - si chômeur :
 - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique).
 - attestation de Pôle Emploi (en France).
- les **frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables) et sont à payer en liquide ou par bancontact. Pas de carte de crédit, ni de chèque, ni de virement bancaire.

ATTENTION

Lors du rendez-vous pour finaliser l'inscription vous devez apporter les ORIGINAUX de TOUS les documents demandés, sinon l'inscription sera refusée (original ≠ scan couleur, photocopie couleur).

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction de l'évolution de la législation.